



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 1560

## Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui faire connaître les initiatives qu'il compte prendre afin que les élèves dont les parents travaillent puissent être accueillis et occupés de manière intelligente après les heures de classe.

## Texte de la réponse

Afin de répondre aux besoins d'accueil des élèves après les cours, le ministère de l'éducation nationale met en place l'accompagnement éducatif après la classe. Ce dispositif est précisé par la circulaire n° 2007-115 du 13 juillet 2007, parue au BOEN du 19 juillet. Destiné, à partir de la rentrée 2007, à l'ensemble des collèges (publics et privés) de l'éducation prioritaire, et notamment des réseaux « ambition réussite », ce dispositif a vocation à s'étendre à l'ensemble des collèges dès la rentrée 2008 et, par la suite, à l'ensemble des écoles, collèges et lycées. D'une durée indicative de deux heures, cet accompagnement éducatif sera organisé tout au long de l'année en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine. Il sera offert aux élèves volontaires de tous les niveaux d'enseignement, tout particulièrement aux élèves de 6e afin de faciliter leur adaptation au collège et leur permettre de construire les bases de leur réussite scolaire. Il proposera trois domaines éducatifs également essentiels à un parcours de réussite : l'aide aux devoirs et aux leçons ; la pratique sportive ; la pratique artistique et culturelle. Pendant le temps d'aide aux devoirs et aux leçons, les élèves sont accueillis, selon les cas, pour approfondir le travail de la classe ou réaliser les devoirs demandés par les enseignants et trouver une aide si nécessaire. Les activités sportives prendront appui notamment sur les possibilités offertes localement par les associations sportives et tout spécifiquement l'association sportive du collège. Pour la pratique artistique et culturelle, tous les domaines et toutes les formes de l'art et de la culture sont à envisager. Il conviendra de mettre l'accent sur les activités de découverte culturelle, d'expression et de création artistiques qui aboutissent à des réalisations concrètes par les élèves. L'accompagnement éducatif doit également favoriser l'accès des élèves aux techniques usuelles de l'information et de la communication et permettre une utilisation riche et variée des outils numériques. L'aide aux devoirs et aux leçons pourra être assurée par des enseignants volontaires avec le renfort, si nécessaire, des assistants d'éducation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1560

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 31 juillet 2007, page 5028

**Réponse publiée le** : 6 novembre 2007, page 6876